Termes et Conditions Généraux: BONUS de la retraite PURA VIDA-Pour une vie sans limite

1. Identification de l'organisateur

L'organisateur du BONUS (dénommé ci-après « l'Organisateur ») est Annick Gionet et Isabelle Potvin.

Les présents termes et conditions constituent le cadre contractuel des services fournis par l'Organisateur.

2. Objet des termes et conditions

Ces termes et conditions définissent les droits et obligations de l'Organisateur et des clients (« les Clients ») dans le cadre de l'organisation et de la réalisation du BONUS. Les prestations concernées incluent, sans s'y limiter, les bonus inclus pour les **6 premières inscriptions** à la retraite PURA VIDA - Pour une vie sans limite.

3. Processus de réservation du BONUS

1. **Modalités de réservation** : Les réservations se font via le site web www.isabelle-potvin.com/retraite-costa-rica. Le Client doit fournir des informations complètes et exactes (nom, prénom, adresse, passeport valide, etc.).
2. **Confirmation de réservation** : Une réservation est considérée comme **confirmée** après la réception du paiement initial (éventuellement un acompte) pour la retraite PURA VIDA - Pour une vie sans limite et l'envoi d'une confirmation écrite par l'Organisateur que le client a droit au bonus.

4. Ce qui est inclus

Termes et conditions pour: BONUS
Nom de l'organisateur: Annick Gionet et Isabelle Potvin
Lien page web - retraite: www.isabelle-potvin.com/costa-rica-2027

Ce qui est inclus :

- Une rencontre de 90 minutes avec Annick Gionet dans les 60 jours suivant le retour de la retraite (18 avril 2026)
- Une rencontre de 90 minutes en ligne avec Isabelle Potvin dans les 60 jours suivant le retour de la retraite (18 avril 2026).

- Un Breathwork de groupe animé par Annick Gionet dans les 90 jours suivant le retour de la retraite (18 avril 2026)
- Accès au programme RAYONNANTE - 30 jours de Self-Love par Isabelle Potvin à partir du retour de la retraite.

5. Annulations et modifications

1. **Par le Client** :
 - Toute annulation doit être notifiée par écrit.
 - Toute annulation à la retraite annule aussi l'accès au bonus.
 - Le montant total de la retraite doit être payé afin de profiter du bonus.

2. **Par l'Organisateur** : En cas d'annulation de la retraite pour des raisons exceptionnelles (force majeure, nombre insuffisant de participants, etc.), le Client sera informé dans les meilleurs délais, remboursé intégralement et le bonus annulé.
3. **Modifications** : Toute modification (ou ajout) du bonus par le client peut entraîner des frais supplémentaires.

6. Responsabilités

1. **Responsabilité de l'Organisateur** :
 - L'Organisateur s'engage à fournir les services tels que définis dans l'offre. En cas de manquement, une compensation pourra être proposée, dans les limites prévues par la loi.
 - Une assurance responsabilité civile professionnelle a été souscrite pour couvrir les risques liés aux prestations offertes.

7. Protection des données personnelles

L'Organisateur collecte et traite les données personnelles des Clients conformément à la réglementation en vigueur. Les données sont utilisées uniquement pour les besoins de la prestation et ne sont pas partagées avec des tiers non autorisés.

8. Acceptation des termes et conditions

En confirmant sa réservation, le Client accepte les présents termes et conditions dans leur intégralité.